

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS

Séance du 28 août 2024 à 20h30

Date de la convocation : 22 août 2024

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Excusés : 3

L'an deux mille vingt-quatre le 28 août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR-MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, adjoints

Norbert SABOT – Edwige ODIN – Jacques FAVARON – Philippe VALOUR – Emilie PATOUILLARD – Emilie FAURE – Michèle VIAL-GAUVRIT – Béatrice BROCARD -- Daniel BLACHON

Excusés : Nicolas MELLADO - Philippe SOUQUE – Carole Devun

1. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'agent de maîtrise afin de permettre la nomination au titre de la promotion interne de Johann Brossier, actuellement adjoint technique principale de 2^{ème} classe et qui remplit les conditions statutaires depuis le 1^{er} juillet 2024.

Monsieur le Maire précise que le dossier de promotion interne de l'agent a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial du CDG43 et qu'il conviendra de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste d'agent de maîtrise telle que présentée ci-dessus.

2. Contrat d'assurances risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'assurances risques statutaires garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers écoulant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie, accident de service, maternité, ...) et impose le maintien total ou partiel de l'agent concerné.

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie d'un contrat d'assurances risques statutaires proposé par le CDG43. Le présent contrat arrivant à échéance, il convient de le renouveler.

Après présentation des différentes options, le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion en retenant la formule « 30 jours à 5,95% ».

3. Transports scolaires : tarifs 2024-2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de tarifs pour les transports scolaires pour l'année scolaire 2024-2025. Il rappelle que les tarifs actuels sont de :

- Pour le « grand ramassage » : 225 € pour l'année scolaire soit 75 € par trimestre
- Pour le « petit ramassage » :
 - o 150 € pour l'année scolaire soit 50 € par trimestre si transport matin ou soir
 - o 210 € pour l'année scolaire soit 70 € par trimestre si transport matin et soir

Monsieur le Maire rappelle que désormais, le transport scolaire est géré par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des tarifs pour les transports scolaires pour l'année 2024-2025 tels que présentés ci-dessus.

4. Changement des menuiseries extérieures de la mairie : demande de subvention LEADER

Les menuiseries extérieures de la Mairie commencent à se détériorer (problème de volets, peintures abimées, isolation à améliorer). Monsieur le Maire propose de remplacer les menuiseries extérieures qui datent de 1998, dont le SAS d'entrée, par des menuiseries en aluminium. Des devis ont été réalisés par plusieurs entreprises mais nécessitent d'être affinés.

Ces remplacements représenteraient un coût estimatif entre 35 000 et 46 000 € HT. Le programme européen LEADER peut participer au coût de l'opération pour un montant de 40% du coût total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le remplacement des menuiseries extérieures de la mairie et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du programme LEADER

5. Aménagement du lotissement les Pins : demande de subventions Région et amendes de police

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'extension du lotissement les Pins, une 2^{ème} tranche de travaux est prévue pour le lotissement les Pins 1 avec notamment reprise des enrobés et réaménagements des places de parking. Il rappelle également que ces travaux doivent être attaqués avant juin 2025.

Monsieur le Maire précise que ces travaux, peuvent faire l'objet d'un financement par :

- La Région Auvergne-Rhône Alpes au titre de la renaturation des places de parking
- Le Département de la Haute-Loire au titre des amendes de police

Monsieur le Maire précise également qu'en lien avec le bureau d'étude FBI-IE qui agit en tant qu'assistance à la maîtrise d'œuvre, une réunion publique avec les habitants du lotissement les Pins sera organisée en septembre pour présenter le projet et valider les orientations envisagées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à solliciter des subventions auprès la Région Auvergne-Rhône Alpes et du Département de la Haute-Loire.

6. Lancement de la consultation relative à la pose d'une réserve d'eau au stade Jo Champavert

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2024, une enveloppe de 101 400,00 € HT avait été prévue pour l'installation d'une cuve de récupération des eaux de drainage du stade pour alimenter l'arrosage de celui-ci. Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 70% (soit un montant de 70 980€), auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui a été acceptée en date du 16 juillet 2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bureau d'étude GEOLYS avait été désigné pour la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer la consultation pour la réalisation de cet aménagement, en lien avec l'assistance à maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à lancer une consultation en vue de la réalisation d'une cuve de récupération des eaux de drainage au stade Jo Champavert.

7. Lancement de la consultation pour les travaux de voirie 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune prévoit chaque année des travaux de reprise d'enrobés de la voirie communale qui représente environ 30 km linéaires. Pour 2024, ont été proposé la reprise :

- Rue de la Source : 140 m
- Impasse des Gouttes : 220 m
- Route de la Mûre : 180 m
- En option : impasse des 4 Pommes : 80 m

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bureau d'étude FBI-IE avait été désigné pour la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre, et que le coût estimatif des travaux avait été évalué à 60 000,00€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux de voirie, en lien avec l'assistance à maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à lancer une consultation en vue de la réalisation des travaux du programme voirie 2024.

8. Convention aménagement lotissement les Genêts

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de convention pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs et reprise des réseaux humides du lotissement les Genêts, avec mise en séparatif de l'assainissement. Cette convention doit être signée entre la commune de Saint-Victor Malescours, le Syndicat des Eaux de la Semène, la Communauté de Communes Loire Semène. Elle précise notamment les modalités suivantes de financement :

Montant estimatif des travaux : 302 000€ se répartissant :

- Communauté de Communes Loire Semène : 164 000 €

- Syndicat des eaux de la Semène : 102 000 €
- Commune de Saint-Victor Malescours : 36 000 €

Monsieur le Maire précise qu'il restera à la charge de la commune la reprise de l'éclairage public (remise en place de mats d'éclairage) pour un montant estimatif de 13 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention.

9. Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Loire Semène

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Loire Semène réalise chaque année un rapport d'activité les différentes actions réalisées sur les compétences exercées. Ce rapport est accessible sur le site internet de Loire Semène.

Ce rapport n'a pas amené de questions de la part du Conseil Municipal

10. Comptes-rendus de réunions

- Commission communication : Frédéric Teyssier, indique que le nouveau site Internet de la Commune sera prochainement mis en ligne. Une formation des personnes amenés à mettre à jour le site sera réalisée courant septembre. Le site sera accessible depuis les téléphones portables et sera en lien avec Illiwap.
- SICTOM : Edwige Odin et Elsiabeth Royon (déléguées de la commune au SICTOM) présentent la nouvelle politique du SICTOM sur les points de collecte collectif : la règle est 1 point pour 80 personnes environs. Pour la commune de Saint-Victor Malescours, cela représente 8 points de collecte, la commune pouvant proposer les emplacements en lien avec le SICTOM. Ce travail a commencé sur la partie Nord du bourg vers le cimetière ainsi que dans le lotissement les Pins. Il se poursuit sur les secteurs de Malzaure-Poyet et la Mûre-Bourlèche. Une concertation avec les habitants a permis notamment de trouver l'emplacement le plus pertinent sur le secteur Malzaure-Poyet. Elisabeth Royon précise qu'une réflexion sur l'intégration paysagère pourra être menée dans quelques temps quand le choix de l'emplacement sera validé à l'usage.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h00.

Le Maire



Yves BOMPUIS

Secrétaire de séance

Elisabeth ROYON